



Stratégie Nationale de Sécurité



Stratégie

Nationale de Sécurité



Table des matières

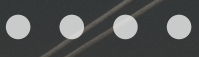
Avant-propos	7
<hr/>	
La Belgique dans le monde	8
<hr/>	
Intérêts vitaux	10
<hr/>	
Menaces et risques	12
<hr/>	
Lignes directrices stratégiques	18
<hr/>	





SAFETY

EVER GREAT





Avant-propos

La sécurité est le pilier de nos libertés et de notre prospérité. En ces temps d'agitation géopolitique et économique, la première responsabilité des autorités est de garantir cette sécurité.

La Belgique est aujourd'hui confrontée à de nombreuses menaces qui se renforcent souvent mutuellement : une guerre sur notre propre continent, les pressions exercées sur les frontières extérieures de l'Europe, l'impact du crime organisé, l'ingérence hybride d'acteurs étatiques et non étatiques, le terrorisme et l'extrémisme, les cyberattaques et les dépendances stratégiques.

Ces défis touchent directement nos intérêts vitaux.

La sécurité, la liberté et la prospérité ne sont jamais acquises.

C'est pourquoi nous avons besoin d'une Stratégie nationale de sécurité claire, qui décrit les fondements de la défense de nos intérêts stratégiques.

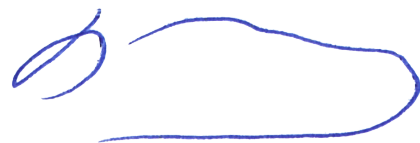
Afin de renforcer notre vigilance et notre résilience, nous investissons dans la défense, la sécurité et la protection de notre État de droit démocratique.

Nous avons également besoin d'alliances solides. L'OTAN reste la pierre angulaire de notre défense collective. Une coopération européenne efficace renforce en outre notre puissance et notre souveraineté.

Nous devons également veiller, ensemble, à notre sécurité dans notre pays. Les autorités, les services de renseignement et de sécurité, la justice, la défense, les entreprises et la société y contribuent chacun à leur manière. Avec cette stratégie, la Belgique fait le choix d'une responsabilité partagée.

La sécurité, ainsi que la liberté et la prospérité qui en découlent, de tous les citoyens de ce pays, constituent clairement la priorité absolue.

Bart de Wever
Premier ministre



La Belgique dans le monde

Dans un contexte international de plus en plus fragmenté, marqué par la fin d'une longue période de paix en Europe, l'intensification de la pression sur le commerce mondial, la résurgence des sphères d'influence et une remise en cause du droit international et des institutions multilatérales, la Belgique est confrontée à des choix déterminants en matière de sécurité et de positionnement stratégique.

Notre vision de la sécurité nationale est guidée par la protection de nos intérêts et par la volonté de garder clairement à l'esprit notre identité et les valeurs que nous jugeons essentielles, telles que le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'État de droit et les droits humains. Ces valeurs constituent non seulement notre boussole interne, mais aussi une ligne directrice pour l'action de la Belgique à l'étranger, notamment à travers les efforts diplomatiques, la coopération internationale et les contributions à la stabilité et à la prévention des conflits.

La Belgique est un pays où les droits fondamentaux sont garantis et protégés. Un pays qui se caractérise par une structure institutionnelle et politique propre, qui s'est développée au fil de l'histoire. Notre société est ouverte et multilingue, particulièrement créative et culturellement diversifiée, façonnée à la fois par l'émigration et l'immigration. Outre d'importantes diasporas, notre pays abrite de larges communautés d'origine européenne et non européenne. Cette richesse sociale s'accompagne d'un modèle socio-économique unique visant une répartition équitable des richesses.

De par sa position géographique, la Belgique est un carrefour géopolitique et commercial qui a déjà fait l'expérience de sa vulnérabilité, physique et cybernétique, lors de périodes de tensions internationales. Au lendemain de deux guerres mondiales, la Belgique s'est résolument positionnée comme un acteur pionnier de l'intégration multilatérale, en particulier au sein du Benelux et de l'Union européenne (UE), et de l'ordre juridique international. En sa qualité de membre fondateur, la Belgique a lié de manière unique son destin à celui de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour la protection de sa population et de son territoire, et à celui de l'UE pour sa prospérité, sa sécurité et la défense de ses valeurs dans le monde. La Belgique a également toujours investi dans la coopération multilatérale au sein de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi notamment de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour la paix et la stabilité dans l'hémisphère nord. Pour la Belgique, qui entend précisément jouer un rôle de bâtisseur de ponts, cela implique non seulement des droits et des canaux d'influence, mais aussi des devoirs et des responsabilités.

La Belgique abrite les sièges de l'OTAN et de l'UE, ce qui lui confère une responsabilité particulière en tant que partenaire fiable. Bruxelles est en outre la capitale où réside la plus grande communauté diplomatique internationale au monde, avec plus de 300 missions diplomatiques étrangères et 120 organisations internationales et bureaux de représentations.

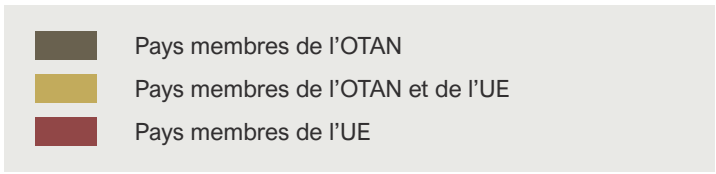
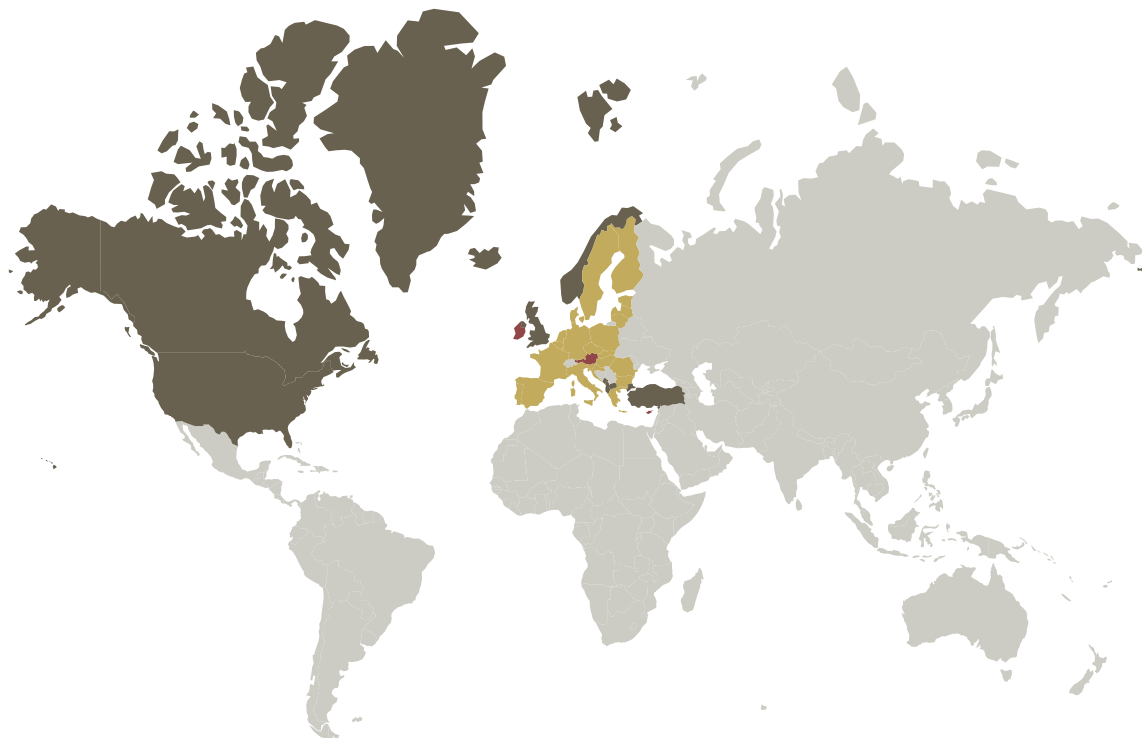
La Belgique est un pays qui, pour des raisons stratégiques évidentes, est résolument tourné vers l'extérieur et qui attache une grande importance à la conclusion de partenariats durables et mutuellement avantageux dans toutes les régions du monde. Dans un contexte de fragmentation géopolitique et de concurrence croissante, la Belgique renforce ses partenariats clés et développe de nouvelles alliances en vue de diversifier ses relations.

En tant qu'économie forte, libre et ouverte, la Belgique dépend grandement du commerce extérieur, qui ne représente pas moins de 85 % de son PIB et, selon les estimations, un quart de ses emplois, directs et indirects. L'innovation, la recherche et le développement ainsi que l'expertise hautement qualifiée sont les forces motrices de notre compétitivité. La Belgique est un carrefour important en Europe pour l'énergie, l'industrie, la finance, les transports (y compris la mobilité militaire), la logistique et les communications. Nos infrastructures, et en particulier nos ports maritimes, jouent un rôle majeur à cet égard. Au niveau mondial, la Belgique figure parmi les 20 premiers pays exportateurs. Les entreprises étrangères représentent quant à elles environ un emploi sur cinq. Le commerce international et les investissements sont donc d'une importance capitale pour notre économie et notre prospérité. C'est également le cas du marché intérieur européen qui, avec sa libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, absorbe près des deux tiers de nos exportations.

Il est toutefois important de réaliser que notre interdépendance avec l'étranger peut entraîner des vulnérabilités dans un contexte où les dépendances économiques peuvent être utilisées à des fins géopolitiques. En outre, notre économie et nos pouvoirs publics sont de plus en plus numérisés. Ils dépendent donc de réseaux de communication sûrs et fiables.

Parallèlement, la Belgique adopte une approche réaliste et proportionnée, dans le cadre de laquelle les principes sont traduits en mesures réalisables et efficaces qui tiennent compte des moyens disponibles, des partenariats internationaux et des risques concrets. La sécurité nationale exige en effet à la fois une orientation normative et une efficacité opérationnelle.

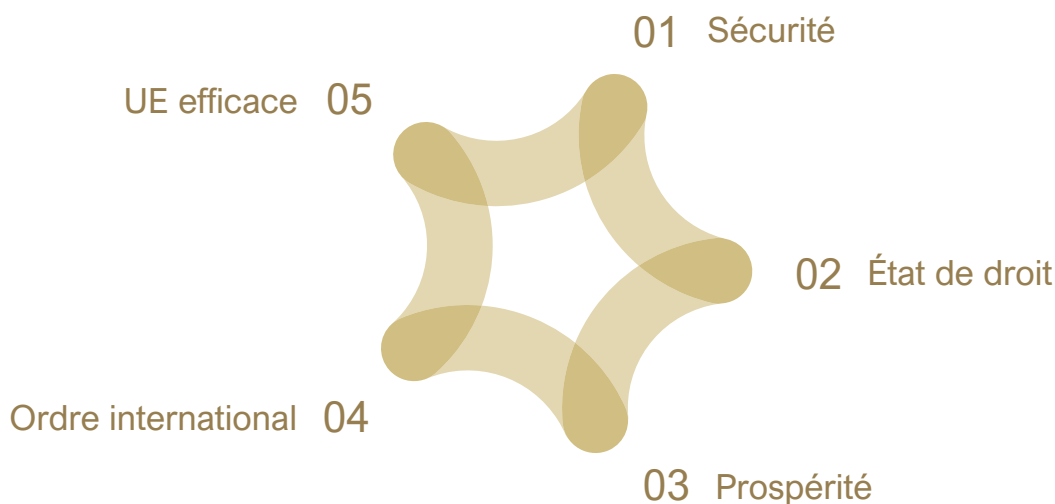
La Belgique aborde la sécurité nationale de manière intégrée : comme un ensemble cohérent associant sécurité intérieure et extérieure, instruments civils et militaires, dimensions physique et numérique, ainsi que responsabilités nationales, européennes et multilatérales. Dans ce cadre normatif, les chapitres suivants exposent la manière dont la Belgique entend poursuivre la mise en œuvre de son rôle et de ses responsabilités dans un environnement de sécurité en mutation.



Intérêts vitaux

Les intérêts sont dits vitaux lorsqu'ils sont fondamentaux pour la sécurité, la prospérité et le bien-être de notre société. Cela signifie que toute atteinte à ces intérêts, qu'elle soit d'origine interne ou externe, menace l'essence même de notre société. Ce sont des intérêts que nous devons, en tant que société, être prêts à protéger en permanence même si cela peut nous mener à devoir faire des sacrifices.

Ces intérêts revêtent la même importance et forment un tout cohérent. Une atteinte à l'un de ces intérêts a des conséquences sur les autres. La sécurité nationale de la Belgique est en jeu à partir du moment où un ou plusieurs des intérêts vitaux suivants sont menacés :



01 Garantir la sécurité de nos concitoyens, l'intégrité territoriale, et la souveraineté

La protection de la population et du territoire contre les menaces graves est une tâche essentielle de l'État. Cette protection s'étend aussi au-delà de nos frontières nationales et s'applique également dans l'espace numérique. La souveraineté de notre pays doit être préservée, ce qui implique de maintenir notre faculté à décider de manière indépendante de nos affaires intérieures et étrangères, sans ingérence extérieure. Cet intérêt est indissociablement lié à notre résilience nationale et au bon fonctionnement de la coopération, notamment au sein de l'UE et de l'OTAN, avec les pays voisins et les alliés. L'OTAN demeure la pierre angulaire de notre défense collective.

02 **Préserver les acquis de l'État de droit et les valeurs qui y sont associées**

L'État de droit constitue le fondement de toute société démocratique. Il existe et fonctionne grâce à un cadre institutionnel bien structuré et efficace, garantissant la primauté du droit. L'autorité fédérale et les entités fédérées participent pleinement au fonctionnement des institutions. L'État de droit assure la séparation des pouvoirs, garantit le respect des libertés et des droits fondamentaux de chaque individu et consacre l'indépendance et l'impartialité de la justice. La crédibilité des institutions publiques, au niveau fédéral, régional et local, dépend de son application effective. Les pouvoirs publics assument la responsabilité d'assurer la stabilité, les libertés et le bon fonctionnement des institutions, avec un contrat social qui implique les citoyens et garantit un niveau adéquat de services publics. L'importance du contrat social dans notre société revêt une valeur inestimable : il relie tous les citoyens et offre une perspective sociale claire. Il constitue ainsi un élément indispensable de la stabilité socio-économique.

03 **Garantir la prospérité économique, la sécurité économique et la viabilité du pays**

Notre prospérité dépend avant tout de notre compétitivité. Le fonctionnement efficace de notre économie ouverte repose sur un cadre réglementaire national et international fort. Cela est étroitement lié à un euro solide, à un système financier stable et à une capacité financière suffisante de l'UE. Ce cadre doit inclure des normes sociales et environnementales dans le contexte desquelles les échanges économiques peuvent se développer de manière durable, en vue d'améliorer la qualité de vie de la population dans une économie de marché. La protection de ces normes est essentielle, tout comme la protection physique, économique et numérique d'actifs et d'infrastructures vitaux, comprenant les investissements à l'étranger. Pour un pays disposant de ressources limitées en matières premières, il est essentiel de garantir des chaînes d'approvisionnement robustes et résilientes, en énergie notamment, ainsi que la sécurité et le contrôle des flux de marchandises. Dans notre économie innovante fondée sur la connaissance, les développements scientifiques et technologiques sont également d'une importance vitale.

Par ailleurs, la protection de notre environnement constitue un élément essentiel de la sécurité nationale. Notre environnement fournit les éléments essentiels à l'existence humaine et nécessite dès lors une protection efficace. La préservation de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que la gestion des conséquences des changements climatiques, sont essentielles pour la santé de la population, la sécurité des infrastructures et la stabilité sociale et économique de notre pays.

04 **Promouvoir l'ordre international fondé sur le droit international et le cadre multilatéral**

La Belgique entretient des liens internationaux étroits sur les plans économique, politique, judiciaire, social, numérique et de sécurité. En raison de cette ouverture sur le monde et de l'interdépendance croissante entre la sécurité intérieure et extérieure, notre pays dépend fortement du bon fonctionnement du système international. La protection et la promotion d'un ordre international ouvert et stable, fondé sur la coopération multilatérale, le respect des règles du commerce international et les principes fondamentaux de la Charte des Nations unies et du droit international, sont essentiels. Sans l'ONU, le multilatéralisme et le respect de règles et principes partagés, seule la loi du plus fort s'applique, au détriment de pays comme la Belgique, de notre approche du sens de la Justice et des valeurs qui nous sont chères. Dans un environnement international instable, nos alliances et l'influence que nous exerçons au travers d'institutions communes sont indispensables.

05 **Développer une Union européenne efficace**

Pour la Belgique, une Union européenne efficace ne constitue pas un simple cadre de politique extérieure, mais un élément essentiel de sa capacité d'action souveraine. L'Union européenne forme le cadre au sein duquel la Belgique exerce une part substantielle de sa souveraineté et protège ses intérêts vitaux. Par l'exercice de compétences partagées au niveau de l'Union européenne, la Belgique renforce sa capacité à préserver sa sécurité, sa prospérité et son autonomie stratégique.

Une Union européenne forte offre un instrument irremplaçable pour défendre les intérêts belges à l'échelle mondiale : c'est par notre poids collectif que nous pouvons peser sur la scène internationale.



Menaces et risques

À l'instar d'autres pays, la Belgique est exposée à un large éventail de menaces et de risques susceptibles de nuire à ses intérêts vitaux.

L'environnement de sécurité dans lequel évolue la Belgique se caractérise par une fragmentation de l'ordre international. La concurrence entre les grandes puissances, le retour des conflits interétatiques en Europe, la rivalité géo-économique, l'accélération des développements technologiques, les changements climatiques et les tensions démographiques et sociales se combinent et renforcent mutuellement leur impact. Ces tendances structurelles amplifient les vulnérabilités existantes et créent de nouvelles menaces pour les États et les sociétés.

● Retour des conflits armés en Europe

L'agression russe contre l'Ukraine marque le retour des conflits armés entre États sur le continent européen et porte atteinte aux principes fondamentaux du droit international. En effet, l'interdiction de « recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État » est bafouée. La Russie se considère en conflit avec l'Occident et combine des moyens militaires avec des actions hybrides agressives contre les pays européens. Cela augmente considérablement le risque d'escalade et de confrontation directe avec les pays européens. La menace d'utiliser des armes nucléaires, ainsi qu'un discours ouvertement anti-occidental soutenu par de véritables campagnes de désinformation ainsi que le rapprochement entre la Russie et certains régimes tels que ceux de l'Iran, la Corée du Nord et divers pays du Sahel, renforcent ces risques.

● Rivalités entre grandes puissances

Les menaces provenant d'acteurs étatiques comptent parmi les défis les plus urgents pour la sécurité belge et européenne. Elles doivent être comprises dans le contexte des rivalités croissantes entre grandes puissances, de la résurgence des zones d'influence et de l'érosion de l'ordre juridique international. Le monde évolue vers un ordre multipolaire dans lequel des grandes puissances telles que les États-Unis, la Chine et la Russie poursuivent souvent leurs intérêts par la compétition et la rivalité, tandis que l'Union européenne fonde principalement sa politique sur la coopération, les cadres multilatéraux et les règles communes.

La rivalité accrue entre les grandes puissances se traduit par un large éventail de menaces, allant de la puissance militaire conventionnelle à des actions hybrides qui restent délibérément en dessous du seuil de détection et d'attribution, en passant par la prolifération d'armes de destruction massive.

● Terrorisme et extrémisme

La menace terroriste et extrémiste en Belgique est devenue beaucoup plus complexe au cours de la dernière décennie. L'instabilité, la fragilité et les conflits armés dans des régions telles que le Moyen-Orient et le Sahel créent un terreau fertile pour la radicalisation, l'extrémisme violent et les réseaux terroristes transnationaux. Ces dynamiques internationales ont également des conséquences indirectes pour l'Europe et la Belgique, pouvant s'exprimer par l'instrumentalisation des flux migratoires, le recrutement de combattants étrangers

dans des théâtres de conflits, l'influence idéologique en ligne. Au niveau national, ces menaces sont renforcées par la polarisation sociétale, les inégalités socio-économiques et la perte de confiance dans les institutions.

La menace djihadiste reste la plus importante en Belgique. L'idéologie de groupes tels que l'État islamique ou Al-Qaida est très présente. La menace exogène reste un sujet de préoccupation, avec des zones géographiques sensibles telles que le Moyen-Orient, l'Asie centrale, le Sahel, l'Afrique de l'Ouest et la Corne de l'Afrique. La stratégie des mouvements djihadistes se concentre principalement sur la radicalisation en ligne, qui peut toucher aussi bien les mineurs que les adultes. La menace d'attaques sophistiquées et coordonnées par une organisation centralisée a cédé la place à des individus qui se radicalisent dans notre pays et tentent de commettre des actes de violence (menace endogène).

L'extrémisme qu'il soit religieux ou idéologique constitue une menace pour l'État de droit démocratique et la cohésion sociale. L'action de groupes extrémistes peut en outre entraîner des pressions et des restrictions de la liberté d'expression démocratique, notamment par l'intimidation, la menace ou la violence à l'égard d'opposants politiques, de mandataires, de journalistes ou de citoyens. La dimension numérique, principalement la radicalisation via les réseaux sociaux, ainsi que le rajeunissement des acteurs radicalisés, sont deux points importants à prendre en considération.

La majeure partie des activités des mouvements d'extrémisme de droite se concentre sur la diffusion de leur idéologie, notamment par un recours massif à internet comme outil de propagande. La menace la plus violente émane de la sous-culture accélérationniste en ligne qui estime pouvoir atteindre ses objectifs en perpétrant des attentats contre des minorités.

Les mouvements d'extrémisme de gauche concentrent principalement leurs actions sur le vandalisme, la rébellion et l'intimidation d'opposants politiques. Ces actions violentes, ainsi que la légitimation intrinsèque du recours à la violence comme moyen d'action, constituent un point d'attention permanent.

De nouveaux phénomènes tels que l'anti-establishment ou le nihilisme violent sont aussi à prendre en considération. La dimension online, la polarisation et la désinformation jouent ici un rôle de catalyseurs importants.

● Montée de l'autoritarisme

La démocratie accuse un recul global. Les régimes autoritaires considèrent l'affaiblissement de la résilience sociétale, des institutions démocratiques et de la confiance des citoyens comme des instruments légitimes de politique étrangère. Cela contribue souvent à la polarisation au sein des sociétés, augmentant les tensions sociales et mettant sous pression la confiance entre les différents groupes. Parallèlement à la montée de l'autoritarisme, on assiste également à une recrudescence du nationalisme agressif, exacerbant la concurrence et la rivalité entre les États, y compris en Europe et aux États-Unis.

● Recours accru aux activités hybrides

Les menaces hybrides comprennent notamment les campagnes de désinformation dans les médias (en particulier sur les réseaux sociaux), les activités de sabotage (par exemple contre des infrastructures militaires ou des câbles sous-marins), l'espionnage, la pression économique (transfert indésirable de compétences et de connaissances) et les cyber opérations. Elles sont le fait d'acteurs étatiques ou privés, tels que les organisations criminelles ou extrémistes, qui peuvent être amenés à collaborer.

La Belgique, en tant que pays hôte des institutions européennes et des quartiers généraux politiques et militaires de l'Alliance atlantique, peut être particulièrement ciblée par ces activités déstabilisatrices.

Une attention particulière doit être accordée à l'ingérence étrangère dans nos mécanismes démocratiques européens et nationaux. Lorsque des acteurs extérieurs tentent d'influencer nos processus décisionnels, par exemple au moyen d'informations trompeuses, d'informations compromettantes, de corruption ou autres, cela peut gravement affaiblir notre gouvernance démocratique et ainsi porter atteinte de manière durable à nos intérêts vitaux.

Un élément transversal qui renforce ces menaces est la polarisation croissante de notre société. La désinformation, lorsqu'elle est utilisée à des fins d'ingérence, joue un rôle clé dans ce processus. Elle est utilisée par ces acteurs pour diffuser des informations fausses ou biaisées, élargir le fossé entre « eux et nous » et rendre certains groupes plus vulnérables, afin qu'ils soient plus réceptifs aux idées extrémistes ou violentes.

● Organisations criminelles

La Belgique bénéficie d'une situation géographique centrale et compte de nombreux nœuds logistiques, tels que des ports maritimes et des aéroports. Elle est limitrophe de régions fortement développées sur le plan économique et joue souvent un rôle de pays de transit pour le trafic aérien, routier et ferroviaire, ainsi que par ses ports et voies d'accès maritimes. Tous ces facteurs sont attrayants pour les organisations criminelles, qui profitent également de la relative prospérité de notre pays.

La plupart des grandes organisations criminelles actives dans le trafic de drogue sont également impliquées dans la contrebande (par exemple, d'armes, de contrefaçons, d'êtres humains). Grâce à la corruption et à l'intimidation, elles parviennent à exercer une influence considérable sur certains segments des institutions publiques et de la société. Ces organisations sont pourvues de moyens financiers colossaux et disposent de ramifications internationales. Elles adaptent constamment leurs méthodes afin de maintenir leur modèle économique et exercent une influence néfaste sur les secteurs légaux de l'économie et certains acteurs au sein des pouvoirs publics. La fraude sociale et fiscale, mais aussi la corruption, affectent directement l'économie légale et le tissu social et entraînent des conséquences socio-économiques profondes.

Outre sa fonction de transit vers le marché européen, principalement pour la cocaïne en provenance d'Amérique latine, la Belgique est un important producteur de drogues synthétiques et abrite elle-même un marché important de consommateurs. La présence de l'économie de la drogue entraîne des délits connexes dans la société, tels que des règlements de comptes, des nuisances dues à une consommation excessive et une insécurité, en particulier dans les zones urbaines. La criminalité liée à la drogue met à rude épreuve les capacités de la justice, du système pénitentiaire et des services de sécurité et renseignements.

La violence associée aux activités des organisations criminelles a fortement augmenté. Cela a des conséquences importantes pour la société, car cela sème la peur, crée de l'insécurité et sape la confiance dans les pouvoirs publics. En outre, nous devons être attentifs à l'impact croissant des organisations criminelles sur les groupes vulnérables, comme le montre par exemple l'augmentation du recrutement de mineurs pour commettre des infractions.

● Evolution des relations transatlantiques

Les relations transatlantiques sont mises à rude épreuve. L'évolution des priorités stratégiques des Etats-Unis, marquée par un recentrage structurel de leur attention vers l'hémisphère Est et l'Indopacifique, pousse les pays européens à assumer davantage la responsabilité de leur défense conventionnelle. Parallèlement, les États-Unis développent une approche plus différenciée à l'égard de l'Europe, avec une plus grande insistance sur les contacts bilatéraux. Bien que la relation demeure stratégique, le partenariat entre l'Europe et les États-Unis, l'un des piliers des relations internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, est sous tension face à cette nouvelle réalité.

● Dépendance économique

L'interdépendance économique internationale a conduit à des vulnérabilités, avec des chaînes d'approvisionnement fragmentées et une forte concentration de certains biens et matières premières essentiels entre les mains d'acteurs non européens. La concurrence déloyale émanant de puissances extra-européennes qui adoptent des normes environnementales, sociales et en matière de droits humains moins strictes, des cadres juridiques divergents, notamment en matière de sécurité des données, ainsi que la raréfaction croissante des matières premières critiques renforcent cette vulnérabilité.

Dans le même temps, l'économie mondiale est sous pression en raison de la montée du protectionnisme. Le commerce et les investissements sont de plus en plus mobilisés comme leviers géopolitiques, en particulier au moyen de mesures tarifaires et d'autres entraves au commerce. Cela augmente le risque de perturbation du commerce mondial, de formation de blocs et sape le système multilatéral, conférant ainsi une importance accrue à l'autonomie stratégique européenne.

Notre expertise de pointe dans des secteurs stratégiques tels que la biotechnologie, les soins de santé, la chimie, l'acier, les semi-conducteurs, la défense et l'espace constitue une cible de choix pour le vol et l'espionnage, ce qui rend la Belgique particulièrement vulnérable aux fuites et à la captation des connaissances, notamment dans les secteurs universitaire et économique.

La Belgique dépend fortement d'un nombre limité de fournisseurs de services cloud. Cette dépendance crée un risque systémique pour la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données, en particulier en cas de blocages pouvant être motivés politiquement. Il s'agit d'un enjeu touchant directement à la souveraineté économique de la Belgique, à savoir : la capacité du pays à fonctionner de manière autonome et sécurisée dans une économie numérique, même lorsque des fournisseurs externes ou des événements géopolitiques exercent certaines pressions.

● Numérisation de la société

Les cybermenaces constituent l'un des risques de sécurité qui connaissent la croissance la plus rapide en Belgique. La numérisation poussée de la société, la dépendance à l'égard des infrastructures numériques et les flux transfrontaliers de données accroissent la vulnérabilité des services vitaux, des pouvoirs publics, des entreprises et des citoyens. Dans un monde de plus en plus connecté, la protection dans le cyberspace est

essentielle à la continuité de nombreux services vitaux, à notre compétitivité économique et à la confiance du public dans le domaine numérique.

Nos dépendances critiques externes, telles que les services satellitaires, sont également étroitement liées aux réseaux numériques et sont souvent fournies ou gérées par des acteurs non européens. Un incident dans la chaîne d'approvisionnement ou de gestion de ces services peut perturber indirectement plusieurs secteurs vitaux à la fois.

● Tensions au sein des structures sociales

Une combinaison de dynamiques internes et externes entraîne une polarisation croissante ainsi qu'une érosion de la confiance envers les autorités publiques. Cela affaiblit la cohésion sociale, porte atteinte à la résilience de notre système démocratique et limite notre capacité collective à gérer efficacement les crises.

Comme indiqué précédemment, notre modèle démocratique et les valeurs qui le sous-tendent subissent une pression accrue du fait de la désinformation diffusée à grande échelle, notamment via les réseaux sociaux. L'anxiété croissante liée à des préoccupations bien réelles (santé, climat, isolement social), renforcées et déformées par les réseaux sociaux, parfois pilotées depuis l'étranger, brouille les repères et favorise les manipulations. A cet égard, la santé mentale, notamment des jeunes, représente un défi important.

Parallèlement, la société est également sous pression en matière de migration et de gestion des frontières. La migration régulière contribue à la stabilité et à la prospérité de notre pays mais la migration irrégulière impacte notre cohésion sociale et fragilise notre modèle de société. Comme tout phénomène multidimensionnel, la migration comporte des risques. Les migrants sont régulièrement victimes de réseaux criminels qui transforment la migration irrégulière non contrôlée en un modèle économique. Certains flux migratoires sont par ailleurs orientés par des États tels que la Russie afin d'accroître la pression sur les frontières extérieures de l'UE et d'accentuer les tensions internes, créant des risques additionnels pour la sécurité intérieure, la cohésion ainsi que la stabilité de notre pays.

● Evolutions technologiques émergentes et disruptives

Certaines évolutions technologiques progressent si rapidement que leur portée et leur impact, y compris sur d'autres menaces, ne peuvent pas toujours être correctement évalués à court terme. Ainsi, elles peuvent également entraîner des risques potentiels. Les risques ne résident pas dans les avancées technologiques en tant que telles, mais dans les effets non intentionnels qu'elles peuvent produire et dans les possibilités d'abus qu'elles ouvrent.

Les technologies telles que l'intelligence artificielle, la blockchain, les cryptomonnaies et les ordinateurs quantiques connaissent une progression rapide. Elles entraînent toutefois des incertitudes en matière de sécurité, d'éthique, d'environnement et d'impact sociétal. L'utilisation des cryptomonnaies par les organisations criminelles est un phénomène répandu et bien documenté, tout comme leur utilisation, dans une moindre mesure, par les groupes terroristes.

L'intelligence artificielle (IA) a fait son apparition dans presque tous les processus automatisés. Si l'ampleur exacte de l'impact de ces technologies ne peut pas encore être pleinement appréciée, leurs implications potentielles en matière de sécurité et de défense sont d'ores et déjà considérables. La technologie quantique fait de grands progrès et pourrait, lorsqu'elle sera davantage mature, permettre de déchiffrer les clés de cryptage les plus sophistiquées.

L'intégration des ordinateurs quantiques et de l'IA pourrait ouvrir la voie à des algorithmes particulièrement puissants, qui accéléreront considérablement le traitement de grandes quantités de données complexes. Ces technologies peuvent également être utilisées comme une arme pour porter atteinte à la souveraineté d'autres États, notamment dans le cyberspace.

De plus, les engins sans pilote (drones) se développent rapidement dans les applications militaires, civiles et commerciales. Leur disponibilité rapide et leur polyvalence en font des outils potentiellement puissants pour la surveillance, la logistique, les frappes de précision ou le sabotage. Ce type de technologie peut introduire de nouvelles menaces pour la sécurité des citoyens, des infrastructures critiques et des systèmes militaires, et illustre comment les technologies émergentes peuvent renforcer ou transformer les risques de sécurité traditionnels.

L'Europe n'est plus à la pointe dans des domaines technologiques cruciaux et risque de prendre un retard irrémédiable. Elle dispose toutefois d'une base de connaissances solide et d'un potentiel considérable, encore largement inexploité, dans des domaines technologiques cruciaux. De nouvelles questions éthiques se posent également quant aux utilisations possibles des nouvelles technologies et aux finalités qui leur sont assignées.

● Risques pour la santé publique et dangers naturels

La Belgique est de plus en plus confrontée à divers risques naturels aggravés par les changements climatiques. Ceux-ci sont liés à tous les types de conditions météorologiques extrêmes et aux processus biophysiques de la Terre.

Au niveau national, ces risques mettent en péril la stabilité économique et les finances publiques, exercent une pression croissante sur nos systèmes alimentaires, compromettent la santé publique et affectent les écosystèmes dont dépend la Belgique.

Au niveau international également, les risques naturels influencent les rapports de force, accroissent le risque de conflits, renforcent les mouvements migratoires et constituent une menace majeure pour la sécurité alimentaire et l'économie mondiale. Par exemple, l'intérêt accru des grandes puissances pour la région arctique, et en particulier pour le Groenland, illustre cet impact géopolitique. De nouvelles routes commerciales et des zones potentielles d'engagement militaire apparaissent, tandis que la lutte pour l'accès aux matières premières stratégiques détermine en partie l'agenda des grandes puissances.

L'Union européenne et la Belgique sont, dans ce contexte, particulièrement vulnérables en raison de leurs économies très ouvertes et intégrées au niveau mondial, ainsi que de leur dépendance à l'égard des matières premières stratégiques et de l'énergie. Parallèlement, nous nous sommes fixés, en tant qu'Union, l'objectif de réaliser une transition sans précédent vers une énergie durable et la neutralité carbone. Cette transition comporte des défis supplémentaires, accroît l'importance des matières premières stratégiques et offre en même temps une opportunité unique de réduire la dépendance européenne à l'égard des monopoles.

C'est justement cette interaction entre les pressions naturelles et écologiques et les systèmes sociaux et économiques qui affecte la santé publique et la résilience de la société. Des événements sanitaires à grande échelle, tels que l'émergence et la propagation rapide de nouvelles maladies infectieuses, peuvent entraîner de graves perturbations avec des conséquences étendues sur le bien-être humain, la stabilité sociale et l'activité économique. De telles crises exercent une pression considérable sur le système de santé et peuvent compromettre la continuité des services essentiels, par exemple en raison de besoins accrus en matière de soins ou de perturbations dans les chaînes d'approvisionnement critiques, notamment pour les médicaments et les dispositifs médicaux. Elles ont également des effets indirects sur la sécurité alimentaire, l'environnement et le commerce international. Les menaces CBRNe¹ constituent également un risque grave pour la santé publique, allant des accidents aux attentats délibérés et aux attaques (hybrides) sur notre territoire, susceptibles d'avoir un impact considérable sur notre capacité de réponse médicale.

Enfin, des évolutions structurelles en matière de santé peuvent renforcer les menaces existantes et constituer un catalyseur pour des perturbations sociétales et économiques plus larges. Il en résulte un lien direct entre les risques naturels, les perturbations environnementales et climatiques, d'une part, et la santé et la résilience de la société, d'autre part, ce qui met en évidence la nécessité d'une approche intégrée de ces défis dans la stratégie nationale de sécurité.

1 Chimique, Biologique, Radiologique, Nucléaire et explosif





Lignes directrices stratégiques

Orientations politiques

Ces orientations politiques constituent la réponse « *whole of government* » à l'environnement stratégique instable décrit dans les chapitres précédents. L'approche « *whole of government* » est une approche globale qui associe l'ensemble des autorités du pays autour de la table dans le cadre de notre sécurité nationale. Les principes fondamentaux de notre approche nationale comprennent le respect des compétences et de l'expertise de chacun, l'implication depuis le concept jusqu'à la décision, une coopération thématique étroite et l'échange d'informations. Ils définissent l'orientation d'un effort collectif et intégré de l'ensemble des acteurs concernés, dans le cadre d'une approche « *whole of society* » : contribuer ensemble, chacun dans son domaine, à la sécurité générale. La défense collective de nos intérêts vitaux s'articule autour de **trois grands axes**, chacun décliné en plusieurs lignes d'action. Ces axes se renforcent mutuellement et comportent à la fois une dimension interne et externe.

01. Protéger notre population.

Cela implique de réduire nos vulnérabilités et de défendre les éléments fondamentaux de notre sécurité collective. Nous renforçons en outre notre autonomie stratégique, en tant qu'État, mais aussi en tant qu'Union européenne.

02. Renforcer notre souveraineté.

Cela implique d'accroître notre capacité à prendre notre destin en main et à exercer un contrôle sur notre modèle économique, social et sociétal. Nous réduisons les dépendances critiques dans les domaines économique, industriel, sécuritaire et technologique, ainsi que dans l'approvisionnement en biens essentiels, y compris les produits de santé et les médicaments. Parallèlement, nous nous attaquons à nos vulnérabilités face aux ingérences étrangères, à l'espionnage et à la désinformation.

03. Augmenter notre résilience.

Cela implique d'améliorer notre capacité à faire face aux conséquences d'une crise majeure, quelle qu'en soit la nature ou l'origine. À cette fin, nous garantissons la continuité des services essentiels, assurons le bon fonctionnement des pouvoirs publics et préservons la cohésion de notre société. La résilience consiste en un ensemble de mesures allant de la prévention et de la planification d'urgence, aux systèmes redondants et aux mécanismes d'adaptation, jusqu'aux capacités d'intervention, à la gestion de crise et au rétablissement post-crise. Elle requiert, outre une action publique efficace, un renforcement de la préparation sociétale. Dans ce cadre, le changement climatique et le développement durable font également partie intégrante de notre approche de résilience, puisqu'ils influencent directement la stabilité de notre milieu de vie.

● **Défendre le pays et ses citoyens contre les menaces conventionnelles, non-conventionnelles et hybrides**

La pierre angulaire de notre défense collective demeure l'OTAN. Nous reconnaissons la nécessité de contribuer efficacement à la dissuasion collective, d'une part en vue de la protection de notre propre territoire et de notre société, et d'autre part afin de faire preuve de solidarité envers nos alliés. À cet égard, le développement d'une capacité belge renforcée ainsi que d'un pilier européen fort au sein de l'OTAN sont essentiels.

Il ne peut plus être exclu que la Belgique soit amenée à déployer des forces armées en dehors du territoire national afin de venir en aide à un allié. Par ailleurs, nous devons également être prêts à soutenir les alliés qui auraient besoin de notre pays comme territoire de transit vers ou depuis une zone d'opérations située sur le territoire de l'OTAN.

Nous réformons en profondeur et de manière structurelle nos forces armées. Nous remédions aux déficits critiques de capacité, constituons des stocks stratégiques de munitions et renforçons les effectifs ainsi que leur employabilité, y compris celle des réservistes, tout en mettant en place une réserve territoriale. L'introduction d'une année de service militaire volontaire constitue à cet égard une étape importante pour renforcer la base en personnel et approfondir l'ancrage sociétal de la Défense.

Aussi longtemps que les armes nucléaires existeront, une dissuasion nucléaire crédible restera un élément essentiel de la sécurité collective de l'OTAN et de l'Europe. La Belgique continuera d'assumer ses responsabilités en la matière. Dans ce cadre, la dissuasion contribue également à la sécurité et à la stabilité du continent européen et fait partie de l'architecture de sécurité européenne au sens large. Cette dissuasion vise toutefois aussi à préserver la paix et à prévenir toute agression : la Belgique complètera également de manière constante sa responsabilité par un engagement actif en faveur du contrôle des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

La protection de nos citoyens comprend également l'assistance consulaire aux ressortissants belges à l'étranger. Pour les quelque 500 000 Belges vivant hors des frontières nationales, ainsi que pour ceux qui rencontrent des difficultés lors de leurs séjours à l'étranger, notre réseau diplomatique doit être en mesure de fournir le soutien nécessaire. Il demeure par ailleurs essentiel que nos citoyens soient conscients des responsabilités qui leur incombent lorsqu'ils voyagent à l'étranger.

La multiplication des situations de crise et des opérations d'évacuation depuis des zones à risque ou de conflit souligne l'importance de disposer d'un réseau diplomatique et consulaire flexible. Nous poursuivons le développement d'une approche coordonnée entre l'autorité fédérale et les entités fédérées, et veillons à une bonne coordination avec la Défense et les Affaires étrangères, en veillant à couvrir l'ensemble de la chaîne, de l'évacuation proprement dite à l'accueil et à l'accompagnement ultérieurs des ressortissants évacués.

● **Renforcer l'autonomie stratégique et le bon fonctionnement de l'UE**

Nous œuvrons au renforcement de l'autonomie stratégique ouverte de l'Union européenne entendue comme sa capacité à décider et à agir de manière autonome afin de protéger sa sécurité, ses intérêts et ses valeurs, tout en demeurant ouverte à la coopération avec des partenaires internationaux. Garantir cette autonomie ne signifie pas que l'Europe doit s'isoler, mais qu'elle doit être capable de faire des choix stratégiques en s'appuyant sur ses propres capacités et sur des infrastructures solides.

La diversification et la réduction des risques au sein des chaînes d'approvisionnement, ainsi que la sécurisation des approvisionnements dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, la santé, les matières premières critiques, la défense et les biens essentiels, en forment les éléments constitutifs.

La souveraineté numérique constitue aujourd'hui une condition essentielle pour notre sécurité. Les États membres ne peuvent être protégés de manière adéquate contre les ingérences étrangères et les dépendances stratégiques que s'ils conservent le contrôle de leurs infrastructures numériques, de leurs écosystèmes de données et de leurs technologies critiques. La consolidation et l'approfondissement du marché intérieur, notamment sur le plan des capitaux ou en matière de défense, constituent de la sorte un impératif stratégique pour notre pays.

Le processus d'élargissement de l'Union européenne constitue un instrument important pour renforcer la paix, la sécurité et la prospérité sur le continent européen. Il demeure fondé sur le principe du mérite, chaque État candidat devant satisfaire aux critères d'adhésion. Les traités européens en vigueur ainsi que les principes qui les sous-tendent restent le cadre de référence. L'élargissement est et demeure par ailleurs un instrument géopolitique. Nous reconnaissons que, dans le contexte actuel, il revêt, et peut revêtir, une dimension géopolitique explicite. Nous devons veiller à ce que l'espace sûr et stable que représente l'Union ne devienne pas hors de portée pour les pays qui s'inscrivent dans notre projet européen élargi. Nous devons dès lors être

prêts à agir avec pragmatisme et réactivité, sans renoncer à nos principes fondamentaux. Cela peut passer par des solutions intermédiaires qui ne portent pas atteinte au noyau du cadre juridique de l'Union, tout en offrant une perspective crédible. Lors de futures adhésions, il convient également de tenir compte de la capacité de l'Union à intégrer efficacement de nouveaux États membres. L'UE doit s'y préparer de manière anticipée et structurelle. Nous devons donc œuvrer à un processus décisionnel efficace et opérationnel, évitant toute paralysie tout en préservant les intérêts de l'ensemble des États membres. Une révision du modèle de gouvernance UE ainsi qu'une intégration fonctionnelle accrue font dès lors partie intégrante de la stratégie d'avenir de l'UE.

En complément de sa coopération au sein de l'Union européenne et avec ses États membres, la Belgique envisagera également de développer des formes de collaboration avec d'autres États européens non-membres de l'UE, avec lesquels elle partage des intérêts communs, notamment en matière de sécurité et d'économie, ainsi qu'une proximité géographique, par exemple dans la région de la mer du Nord. Le Benelux est bien placé pour agir comme pionnier de nouvelles politiques dans le contexte de l'UE, y compris dans le domaine de la sécurité, par exemple en matière de mobilité militaire.

● **Défendre le droit international, l'ordre multilatéral et la coopération internationale**

Le multilatéralisme joue un rôle déterminant dans la politique étrangère belge. La Belgique continue de s'engager en faveur du maintien, du renforcement et, lorsque nécessaire, de la réforme du cadre juridique international.

Notre sécurité et notre prospérité dépendent de la défense du système de normes internationales qui régit le comportement des acteurs internationaux. La lutte contre l'impunité constitue dès lors une priorité, notamment par le soutien continu aux juridictions internationales telles que la Cour pénale internationale et la Cour internationale de justice. Au sein du Conseil de l'Union européenne, la Belgique continuera à plaider en faveur d'une position européenne claire rejetant les mesures qui compromettent le fonctionnement de la Cour pénale internationale et soutenant la coopération des acteurs privés avec celle-ci. Elle plaide également pour un renforcement du cadre juridique du Statut de Rome et encourage les États à ratifier les amendements adoptés. Elle soutient en outre un dialogue constructif sur le développement des compétences de la Cour en matière de crime d'agression et reste ouverte à l'examen d'autres amendements.

La Belgique est favorable à l'élaboration d'une convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité étant donné l'importance qu'elle accorde à la lutte contre l'impunité des crimes internationaux les plus graves. Nous demeurons également engagés en faveur du droit international humanitaire et des instruments internationaux de désarmement, notamment la Convention d'Ottawa et la Convention sur les armes à sous-munitions.

La Belgique continue de promouvoir activement les principes de démocratie, de droits humains, de bonne gouvernance et de développement durable, en contrepoids à un ordre international fondé sur la loi du plus fort. Parallèlement, elle veille à protéger ces intérêts de manière pragmatique et réaliste, en fixant des priorités, en coopérant avec des partenaires et en appliquant des mesures proportionnées et réalisables.

Nous façonnons notre coopération au développement par le biais de partenariats mutuellement avantageux et ce, par principe mais aussi de manière pragmatique, en prêtant attention à notre sécurité et à nos intérêts, y compris nos priorités en matière de biens publics mondiaux. Une attention particulière est accordée aux contextes fragiles et aux situations de conflit, où l'aide humanitaire, la coopération au développement et les initiatives de paix sont mieux articulées. Cette approche intégrée renforce la stabilité et la sécurité mondiale et permet de limiter des risques transnationaux tels que l'instabilité, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les mouvements migratoires, l'extrémisme et la criminalité internationale.

● **Agir face aux défis climatiques et environnementaux**

En Belgique, l'imbrication étroite des compétences climatiques et environnementales entre le niveau fédéral et les entités fédérées rend l'harmonisation indispensable à la conduite d'une politique de sécurité cohérente, efficace et efficiente.

Les autorités belges investissent dans les énergies zéro émission, les infrastructures durables et l'innovation, sur la base d'une stratégie énergétique qui combine sécurité, durabilité et autonomie stratégique. L'objectif est de créer un contexte climatiquement neutre et résilient, capable de faire face tant aux phénomènes météorologiques extrêmes qu'aux changements climatiques qui exercent une pression sur les ressources essentielles, la santé, les infrastructures vitales et la stabilité socio-économique.

À cette fin, la Belgique continue de s'appuyer sur des évaluations des risques fondées sur des scénarios climatiques, servant de base commune à l'aménagement du territoire, à la planification d'urgence, à la gestion des catastrophes et aux politiques d'adaptation, en cohérence avec le cadre européen en matière de résilience climatique. Au niveau des entités fédérées, des stratégies d'adaptation sont élaborées selon une approche intégrée et transversale entre les secteurs.

02 Renforcer notre souveraineté

● Renforcer notre sécurité économique

Le renforcement de notre sécurité économique requiert une approche cohérente, combinant l'ancrage de nos intérêts existants, une diversification ciblée, la réduction des dépendances critiques et le développement de partenariats stratégiques durables.

La Belgique renforce la résilience de ses chaînes d'approvisionnement en diversifiant ses fournisseurs, ses marchés et ses matières premières et en investissant dans l'innovation et ses propres capacités. La protection des infrastructures critiques, physiques, numériques et financières, est également essentielle, tout comme la préservation des technologies, la prévention des fuites de connaissances et la lutte contre la coercition économique.

En collaboration étroite avec les autres États membres de l'Union européenne, la Belgique met en œuvre la stratégie européenne de sécurité économique (*promote, partner, protect*). Des mesures défensives visant à protéger les infrastructures, les technologies et l'approvisionnement, avec une attention particulière pour l'énergie, l'alimentation et les produits de santé, sont combinées à des actions offensives par le biais de partenariats internationaux et de la diversification des marchés.

Afin de répondre de manière plus cohérente à ces défis, l'autorité fédérale et les entités fédérées coordonnent leurs mesures et renforcent la coordination entre les acteurs économiques et de sécurité. Cela implique une cartographie des dispositifs existants et des lacunes éventuelles, tout en veillant à la cohérence avec les autres stratégies en cours. À cette politique, sera associé un mécanisme de suivi pour permettre de réagir face aux menaces et aux risques externes susceptibles de compromettre notre prospérité. Cette démarche tient compte du rôle spécifique des PME, qui nécessitent un soutien ciblé en matière de préparation et de gestion de crise.

Une attention particulière sera accordée à des domaines prioritaires tels que les infrastructures critiques, les technologies clés, les matières premières, l'énergie et la résilience numérique. Cette approche s'appuie sur la coopération européenne et sur des instruments tels que le screening des investissements étrangers, les contrôles à l'exportation et des connaissances, les politiques industrielles et d'aides d'État ainsi que les mécanismes de crise pour les chaînes d'approvisionnement. L'ensemble s'inscrit dans le cadre d'une autonomie stratégique ouverte : renforcer la résilience économique sans protectionnisme, grâce à une forte coopération public-privé et à des mesures proportionnées.

● Réduire notre dépendance technologique et renforcer notre compétitivité

Alors que la sécurité économique constitue le cadre global de la protection du fonctionnement économique de notre pays, la réduction des dépendances technologiques et le renforcement de la capacité d'innovation et de compétitivité constituent des leviers essentiels de notre autonomie stratégique.

Nous réduisons notre dépendance technologique et numérique en analysant nos vulnérabilités majeures, et en recourant aux alternatives nationales ou européennes là où c'est possible. Nous défendons l'innovation par une coordination interfédérale en matière de sécurité des connaissances et, par un renforcement du contrôle de l'espionnage économique et scientifique.

Nous renforçons la coopération des acteurs de la recherche et de l'innovation avec les services de renseignement et les investissements étrangers font l'objet d'un screening efficace. Parallèlement, nous continuons à investir dans la recherche et le développement et élaborons des capacités de production pour des produits et services à forte valeur ajoutée au niveau stratégique.

L'Union européenne reste essentielle pour notre prospérité et notre compétitivité. À ce titre, nous soutenons à la fois un approfondissement du marché intérieur et une réduction des dépendances stratégiques, notamment par la diversification des chaînes d'approvisionnement et la transition énergétique. La Belgique assume, y compris dans le cadre du Benelux, un rôle moteur afin de renforcer la compétitivité de nos entreprises.

Dans un contexte mondial incertain, le commerce international basé sur des règles continue de contribuer à nos objectifs de développement durable, à notre compétitivité et à notre prospérité. Nous nous engageons dès lors en faveur d'une Organisation mondiale du commerce (OMC) réformée et du recours, lorsque nécessaire, aux instruments européens de défense commerciale. Par ailleurs, nous poursuivons simultanément la diversification de nos partenariats commerciaux ainsi que la mise en œuvre de l'agenda commercial de la Commission européenne.

● **Accroître notre base industrielle et technologique de défense**

Nous devons développer notre base industrielle et technologique de défense par la mobilisation des dépenses militaires nationales, ainsi que par une approche axée sur les résultats à l'égard des programmes de développement européens et transatlantiques.

La Belgique se positionne comme un partenaire fiable et novateur dans la transformation de la défense européenne, grâce au développement de son industrie. Nos capacités de production seront également renforcées afin d'être en mesure de fabriquer rapidement, de manière soutenue et en quantité, du matériel militaire essentiel tel que munitions ou pièces détachées et de dépendre aussi peu que possible de fournisseurs externes en cas de crise.

L'autorité fédérale et les entités fédérées soutiennent conjointement notre politique industrielle de défense et nos capacités d'innovation par une coopération structurelle. Nous encourageons activement la collaboration entre notre réseau diplomatique, l'industrie, le monde académique et les acteurs de l'innovation. Nous nous assurons d'une promotion efficace des intérêts de l'industrie nationale de défense à l'étranger par une approche cohérente.

● **Lutter contre la désinformation**

La Belgique renforce la protection de ses processus démocratiques contre la désinformation et les manipulations informationnelles étrangères. Ces phénomènes peuvent influencer les élections, saper la confiance dans les institutions et les médias et accentuer la polarisation et les tensions sociales.

À cette fin, la détection et le suivi des campagnes informationnelles hostiles sont renforcés grâce à un monitoring structurel et à une analyse coordonnée entre les services compétents. En cas de campagnes avérées, des alertes et des contre-mesures sont préparées en temps utile, complétées par une communication stratégique ciblée vers les citoyens et les secteurs concernés.

La Belgique développe en outre un cadre spécifique pour lutter contre les ingérences étrangères dans l'espace informationnel, avec une attention particulière pour les périodes électorales et les situations de crise. La coopération avec les entreprises technologiques, les médias et les partenaires européens est organisée de manière structurelle dans ce cadre.

Par ailleurs, la résilience sociétale est renforcée par la sensibilisation et l'éducation aux médias, afin d'aider les citoyens à mieux identifier les informations manipulatrices.

● **Entraver l'ingérence étrangère et l'espionnage**

Nous mettons en place une stratégie de lutte contre l'ingérence étrangère, en plaçant l'accent sur les opérations d'information, les opérations psychologiques et l'espionnage. Cette stratégie comprend des collaborations entre les différentes autorités ainsi qu'avec le monde économique et académique, de même qu'avec la population.

Nous développons notre capacité nationale à dissuader et à entraver les activités d'ingérence et d'espionnage dans notre pays, notamment en assurant l'application des réformes de 2024 du Code pénal qui rend notamment punissables les activités d'ingérence dans le processus décisionnel belge au profit d'une puissance étrangère. Nous renforçons à cet effet la coopération entre les services de sécurité et de renseignement.

Nous développons un cadre commun en matière de sécurité des connaissances, visant à empêcher le transfert indésirable de connaissances et technologies sensibles, à contrer les ingérences étrangères dans l'éducation et la recherche, et à éviter l'utilisation abusive des données et des résultats de recherche. Par ailleurs, il convient de veiller à la préservation de valeurs fondamentales telles que la liberté académique, l'ouverture et l'intégrité scientifique. Nous répondons aux besoins des acteurs de l'écosystème de recherche et d'innovation belge par une série d'outils et de services, complémentaires à ceux disponibles en matière de contrôle des exportations ou d'investissements étrangers.

Nous poursuivons nos partenariats internationaux dans le domaine et nous assurons d'être un partenaire crédible notamment dans l'échange d'informations sensibles et classifiées. Nous sensibilisons les services les plus concernés aux risques et développons des outils au service d'une culture de sécurité renforcée au sein des organismes publics.

03 Renforcer notre résilience

● Défendre la démocratie et l'État de droit

La Belgique soutient de manière constante les valeurs européennes de démocratie et d'État de droit. Une communication transparente sur les choix politiques et leur objectif sociétal constitue à cet égard un élément essentiel du fonctionnement démocratique et de la confiance des citoyens dans les institutions.

La confiance dans l'État de droit est encore renforcée par un fonctionnement accessible et crédible de la justice. Lorsque cette confiance diminue, la cohésion sociale est également mise sous pression.

Enfin, toute personne qui séjourne dans notre pays doit pouvoir se sentir en sécurité et protégée. À cette fin, les services de renseignement et de sécurité agiront donc également contre la répression transnationale visant des personnes sur le territoire belge et veilleront à la protection de l'espace démocratique et des libertés fondamentales.

● Lutter contre la criminalité organisée

La lutte contre l'économie criminelle internationale et contre les organisations criminelles qui y sont liées, constitue une priorité et sera intensifiée. Cette menace requiert une approche pluridisciplinaire, fondée sur une coopération étroite entre tous les niveaux de pouvoir et l'ensemble des partenaires de sécurité. Cela suppose l'existence d'une vision nationale partagée et actualisée des principaux phénomènes criminels et de leurs interconnexions. Une action efficace nécessite que l'ensemble des partenaires puissent partager les données pertinentes dans un cadre juridique et politique clair. Le croisement des données entre départements et niveaux de pouvoir constitue à cet égard une nécessité stratégique afin de permettre aux autorités d'agir de manière plus proactive.

Étant donné que les organisations criminelles opèrent selon un modèle globalisé, chaque maillon de leurs activités doit être ciblé. Cela signifie qu'il ne faut pas seulement agir, par des moyens policiers et judiciaires, contre les trafics (tels que les trafics de stupéfiants, d'armes ou d'êtres humains) et autres activités illégales (escroquerie, extorsion, contrefaçon, fraude informatique), mais aussi renforcer la sécurité aux frontières terrestres, aériennes et maritimes du pays, qui constituent des points d'entrée majeurs pour le transit de marchandises illicites. La Belgique renforce la sécurité dans les hubs logistiques en élaborant, pour chaque point d'entrée stratégique, un plan de sécurité multidisciplinaire. Pour les ports maritimes, la Belgique prend l'initiative au niveau international d'adapter l'application du "Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires" (code ISPS) et d'en étendre explicitement le champ d'application à la criminalité organisée. Par ailleurs, l'approche dans nos grandes villes est renforcée de manière planifiée et s'inscrit dans une approche intégrée en chaîne.

La Belgique cible le cœur de la criminalité organisée en s'attaquant au modèle économique criminel : les profits criminels sont identifiés, suivis, bloqués, saisis et, lorsque cela est possible, réaffectés. À cette fin, la coopération entre les différentes autorités actives dans la lutte contre la fraude fiscale et financière est renforcée, dans le but d'améliorer l'identification et la récupération des avoirs criminels. Dans ce contexte, la création d'un service d'enquête financière et fiscale ainsi que d'une section financière spécialisée au sein du parquet fédéral, de même que le renforcement de la mission d'enquête policière (spécialisée), constituent des instruments importants pour accroître l'efficacité de cette lutte.

Dans un tel contexte, la coopération policière et judiciaire internationale constitue un pilier fondamental de notre sécurité collective. Elle permet de renforcer la lutte contre les menaces transnationales en facilitant l'échange rapide d'informations, l'exécution de décisions judiciaires au-delà des frontières et l'entraide pénale, notamment en matière de demandes d'extradition et de commissions rogatoires internationales. Grâce à des partenariats bilatéraux et multilatéraux, les autorités compétentes peuvent mieux coordonner leurs actions contre la criminalité organisée, mais aussi contre la cybercriminalité ou le terrorisme, offrant ainsi une réponse cohérente et efficace face à des défis de plus en plus mondialisés.

● Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Nous continuons à œuvrer à une politique coordonnée en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent fondée sur une évaluation continue de la menace. À cet égard, nous prenons en compte aussi bien les menaces exogènes qu'endogènes, ainsi que les extrémistes confessionnels et idéologiques, avec une attention particulière portée à la dimension en ligne de la menace.

La lutte contre la radicalisation, les persécutions religieuses et l'extrémisme demeure une priorité. Nous continuons à combattre la résurgence de groupes armés et terroristes, ainsi que leurs discours terroristes, dès lors qu'ils ont un impact sur notre territoire ou sur nos intérêts nationaux. Nous renforçons la coopération en matière de lutte contre le terrorisme entre nos partenaires.

L'autorité fédérale renforce la coopération et l'échange d'informations avec les entités fédérées, mais aussi avec les autorités chargées de la lutte contre le terrorisme, de l'asile et de la migration au niveau européen, notamment par le déploiement continu de l'analyse des données passagers et de voyage ainsi que d'un réseau européen d'information. Nous nous concentrons également sur la lutte contre les contenus terroristes et extrémistes en ligne. Une attention spécifique est portée à la protection des jeunes, lesquels, ces dernières années, sont surreprésentés dans les dossiers liés à la menace.

● **Renforcer notre préparation de crise et assurer les services essentiels**

Notre pays se prépare de manière structurée aux crises de grande ampleur au moyen de plans de prévention et d'urgence ainsi que de capacités d'aide et d'intervention, fondés sur des analyses de risques régulières, et d'une coopération multidisciplinaire à tous les niveaux de pouvoir, tant en lien mono- que multidisciplinaire. La gestion de crise, le cadre légal y afférent ainsi que les moyens de soutien et de communication seront encore renforcés conformément aux recommandations du rapport Niinistö, avec une attention particulière à une coopération civilo-militaire intégrée et complémentaire, et ce, en concertation avec l'ensemble des acteurs aux niveaux local, provincial, fédéré et fédéral.

La continuité des services essentiels constitue une priorité. C'est pourquoi l'accent est mis sur la résilience des entités critiques et des fonctions vitales, afin que premièrement, les perturbations puissent être absorbées sans devoir immédiatement passer en mode de crise nationale et que deuxièmement, la capacité de rétablissement après les crises soit renforcée. Les autorités publiques, les entreprises et les citoyens partagent cette responsabilité, en cohérence avec les initiatives menées au sein de l'UE et de l'OTAN.

La Belgique travaille également à des cadres juridiques et opérationnels pour les situations nécessitant une présence militaire de grande ampleur sur le territoire. En cas de crise grave, une mobilisation sociétale large peut aussi être requise. C'est pourquoi l'éducation et la sensibilisation aux risques sont renforcées et le plan national de résilience est déployé avec l'ensemble des autorités.

En outre, la préparation aux crises sanitaires est renforcée, notamment par la coopération européenne et internationale en matière d'échange de données, de recherche et de disponibilité des médicaments critiques et des dispositifs médicaux. L'augmentation des menaces CBRNe requiert également une préparation, une capacité et une réponse médico-civilo-militaires adéquates. De cette manière, nous contribuons à la sécurité sanitaire mondiale et atténuons les risques chez nous.

Enfin, des efforts sont déployés afin de renforcer la protection et la résilience des systèmes spatiaux ainsi que des services vitaux qui en dépendent, notamment par une approche interfédérale organisant structurellement la coopération entre les acteurs.

● **Garantir notre cybersécurité**

La prévention des cyberattaques, mais aussi la capacité à résister à celles-ci, représente un véritable enjeu pour la prospérité de notre population et de nos entreprises, le fonctionnement de la société et la continuité des services essentiels.

Il est nécessaire de disposer d'une politique à l'échelle du pays avec une répartition claire des responsabilités ainsi qu'une coopération internationale durable, en priorité au sein de l'Union européenne et de l'OTAN, visant à partager les informations et les alertes préventives et à garantir une riposte coordonnée face aux attaques.

L'approche belge en matière de sécurité du cyberspace est divisée en quatre domaines d'action : la cybersécurité (protection des citoyens, entreprises, services publics et organisations d'importance vitale), la cyber-application de la loi, la cyberdéfense et la cyberdiplomatie. Pour chacun de ces domaines, une stratégie spécifique sera élaborée.

Un nouveau « plan d'urgence cyber » doit permettre de réagir de manière cohérente aux cybermenaces. Parallèlement, il convient de sensibiliser davantage la population et le monde de l'entreprise à la cybersécurité et la continuité des activités en cas de défaillance éventuelle des systèmes tout en continuant à investir dans des partenariats public-privé afin de lutter contre les cyberattaques.

Nos capacités de cybersécurité pourraient être renforcées grâce au développement de moyens de protection recourant à la cryptographie quantique ou à des mécanismes de détection pilotés par l'IA ou encore par le développement d'un cloud souverain.

En cas d'attaques de la part d'un acteur étatique, la Belgique procède, dans le cadre de sa stratégie nationale de cybersécurité à l'attribution publique de l'origine de l'attaque, lorsque les conditions juridiques, techniques et politiques le permettent.

Mise en œuvre et suivi

Cette Stratégie Nationale de Sécurité définit les grandes lignes de l'action des autorités belges et constitue le cadre de référence pour une action coordonnée.

Les ministres du Conseil National de Sécurité, élargi aux ministres-présidents des communautés et des régions, afin de refléter pleinement la nécessité d'une approche « *whole of government* », assurent le pilotage et la cohérence transversale de la stratégie.

Les orientations politiques trouvent leur déclinaison dans des plans et stratégies. Dans une première phase, les plans et stratégies existants sont recensés et structurés selon les lignes directrices stratégiques mentionnées ci-dessus. Les plans et stratégies des entités fédérées qui y contribuent seront intégrés. Une implication structurelle de l'ensemble des autorités, ainsi qu'un bon échange d'informations, sont essentiels à cet égard.

Dans une deuxième phase, le Conseil National de Sécurité dans le format mentionné prend connaissance de ce travail de recensement et définit les priorités pour élaborer les instruments de politique nécessaires pour concrétiser les orientations politiques précitées. Les nouveaux instruments doivent, autant que possible, comporter des indicateurs et des mécanismes d'évaluation. L'exercice sera mené dans le respect des compétences de chacun et des règles de répartition des compétences entre le niveau fédéral et les entités fédérées. L'accent de cette phase porte, d'une part, sur la rationalisation du large éventail de stratégies et de plans et, d'autre part, sur l'amélioration de la cohérence entre les instruments existants.

Dans une troisième phase, une fois les plans approuvés, le suivi de la mise en œuvre des stratégies fera l'objet d'une évaluation périodique basée sur les indicateurs mesurables qui seront définis pour chaque stratégie.

Pour réaliser ces objectifs, le Comité de Coordination du Renseignement et de la Sécurité (CCRS) et le Comité Stratégique pour le Renseignement et la Sécurité (CSRS) seront appuyés par une cellule permanente au sein de la Chancellerie. Sous la direction du président du CCRS et en coordination avec le président du CSRS, cette cellule aura pour mission d'identifier activement les synergies entre les plans stratégiques existants, d'appuyer la mise au point des sous-stratégies de sécurité et d'en suivre la mise en œuvre. Ceci sera exécuté dans le respect des règles de répartition des compétences entre le niveau fédéral et les entités fédérées.

Cette Stratégie Nationale de Sécurité sert de boussole à l'action en matière de sécurité ; il convient donc de vérifier régulièrement si l'orientation fixée reste pertinente. Toute modification fondamentale de l'environnement sécuritaire doit conduire à un ajustement des orientations politiques. Quoi qu'il en soit, il convient, au début de chaque législature, d'examiner si la politique envisagée reste cohérente avec les choix politiques définis dans la présente stratégie.

Enfin, la stratégie constitue également un pilier essentiel pour le développement d'une véritable culture de sécurité au sein de l'ensemble de la société. Le renforcement indispensable de cette culture sera soutenu par des campagnes de communication adéquatement ciblées. Dans les secteurs particulièrement vulnérables aux risques d'espionnage ou d'ingérence, des actions de sensibilisation "sur mesure" seront déployées.



Crédits photos

p. 06 | © Belgalimage NICOLAS MAETERLINCK
p. 17 | © Belgalimage NICOLAS MAETERLINCK

Dépôt légal

D/2026/9737/2

Éditeur responsable | Philippe Van Gyseghem, président du Comité stratégique du Renseignement et de la Sécurité,
Rue de la Loi 16, 1000 Bruxelles

